

Philippe CHAUSSAT
Commissaire aux comptes

CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT

Avenue Jean Jaurès
Espace Marie Curie
58600 FOURCHAMBAULT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Philippe CHAUSSAT
Commissaire aux comptes

Centre social de Fourchambault

Avenue Jean Jaurès
Espace Marie Curie
58600 FOURCHAMBAULT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIAL DE FOURCHAMBAULT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 25 mars 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour

fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nevers, le 14 avril 2023

Philippe CHAUSSAT
Commissaire aux comptes

BILAN

Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			31.12.2021
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 106.36	7 712.36	394.00	627.69
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 106.36	7 712.36	394.00	627.69
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	143 657.72	119 530.33	24 127.39	14 352.20
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	27 253.89	22 380.13	4 873.76	7 850.81
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	116 403.83	97 150.20	19 253.63	6 501.39
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 152.50		2 152.50	2 118.00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	2 152.50		2 152.50	2 118.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	153 916.58	127 242.69	26 673.89	17 097.89
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	71 487.22		71 487.22	99 392.76
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	71 373.97		71 373.97	96 126.76
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	113.25		113.25	3 266.00
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	377 244.84		377 244.84	319 474.88
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	307.00		307.00	227.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	449 039.06		449 039.06	419 094.64
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	602 955.64	127 242.69	475 712.95	436 192.53

BILAN

Passif	31/12/2022 Montant	31.12.2021 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	97 436.62	97 436.62
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES	158 861.31	158 861.31
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	80 880.89	61 341.71
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU		
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	17 758.16	19 539.18
SITUATION NETTE (1)	354 936.98	337 178.82
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 607.49	2 602.39
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	10 607.49	2 602.39
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	365 544.47	339 781.21
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	24 903.00	21 403.00
TOTAL PROVISIONS (4)	24 903.00	21 403.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	25 244.63	4 503.14
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	41 321.34	38 776.54
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	913.00	1 451.92
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	17 786.51	30 276.72
TOTAL DETTES (5)	85 265.48	75 008.32
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	475 712.95	436 192.53

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Toutes les écritures

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022		31.12.2021
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	2 902.00		2 895.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	156 471.72		151 553.78
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		156 471.72	151 553.78
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	201 166.30		204 620.36
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		201 166.30	204 620.36
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	712.20		4 844.78
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	3 215.24		6 624.79
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		364 467.46	370 538.71
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		105 881.80	96 484.27
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 327.16		4 299.66
SALAIRES ET TRAITEMENTS	180 752.96		190 199.85
CHARGES SOCIALES	53 978.61		57 317.06
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	6 658.02		4 578.13
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 500.00		3 500.00
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	85.88		404.73
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		354 184.43	356 783.70
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		10 283.03	13 755.01

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022		31.12.2021
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 394.93		1 885.04
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		1 394.93	1 885.04
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		1 394.93	1 885.04
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	5 777.16		4 369.30
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 394.24		479.04
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		7 171.40	4 848.34
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	977.20		781.21
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		977.20	781.21
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		6 194.20	4 067.13

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022		31.12.2021
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	114.00		168.00
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		373 033.79	377 272.09
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		355 275.63	357 732.91
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		17 758.16	19 539.18
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	87 400.00		80 186.00
PRESTATION EN NATURE	87 446.81		74 838.14
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		174 846.81	155 024.14
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	87 400.00		80 186.00
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	87 446.81		74 838.14
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		174 846.81	155 024.14

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0.00	870 Bénévolat	
860 Secours en nature		870000 BENEVOLAT D ACTIVITES	87 400.00
860000 BENEVOLAT	87 400.00	TOTAL (870)	87 400.00
TOTAL (860)	87 400.00	871 Prestations en nature	
861 Mise à disposition gratuite de biens		871000 VALORISATION DES MAD LOCAUX et PERSONI	87 446.81
861000 MAD LOCAUX ET PERSONNEL COMMUNAL	87 446.81	TOTAL (861)	87 446.81
Total charges contributions volontaires	174 846.81	Total produits contributions volontaires	174 846.81



DE FOURCHAMBULT

Centre Social de Fourchambault

Avenue Jean Jaurès

Espace Marie Curie

58600 Fourchambault

☎ 03.86.90.90.00

@: cs.fourchambault@free.fr

ANNEXE

Des comptes annuels

Exercice 01.01.2022 au 31.12.2022

- Règles et méthodes comptables
- Engagements financiers et autres informations
- Notes sur le bilan actif
- Notes sur le bilan passif
- Détail des produits et des charges

Total du bilan avant répartition.....	475 712.95 €
Total des produits de l'exercice.....	547 880.60 €
Dont contributions volontaires en nature	174 846.81 €
Résultat (bénéfice)	17 758.16 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25 mars 2023 par les dirigeants de l'association.

OBJET DE L'ASSOCIATION :

Le Centre est créé, entre les personnes physiques ou morales qui adhèrent ou adhéreront aux présents statuts, une association sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Cette association prend le nom de « Centre Social de Fourchambault ». Elle ne poursuit aucun but lucratif. Sa durée est illimitée.

L'Association dispose de locaux destinés à accueillir les personnes, les familles et les groupes et vise à :

- Coordonner et promouvoir, avec le concours d'un personnel qualifié, des activités et des services à caractère médico-social, social et culturel, au profit de personnes appartenant à toutes catégories d'âge.
- Etre accessible à l'ensemble de la population sans discrimination de principe.
- Assurer la participation effective des usagers du Centre à la gestion et à l'animation globale (personnes et groupes).
- Accueillir, promouvoir et éventuellement associer tout groupe dont les buts sont compatibles avec ceux du Centre et qui adhère aux dispositions des présents statuts et du règlement intérieur du Centre Social.
- Mutualiser les ressources humaines, techniques et/ou matérielles dont dispose le Centre Social au bénéfice de ses adhérents ou de toutes autres Associations ou groupements dont les buts sont compatibles avec ceux du Centre et qui adhèrent aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de l'Association.
- Assurer un rôle effectif dans l'animation et le développement de la collectivité où il est inséré.

Le Centre Social agit en liaison étroite avec tous les organismes s'occupant de questions sociales dans sa zone d'influence.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité

- Permanence des méthodes comptables
- Indépendances des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Amortissements** : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée prévue. Il n'a pas été identifié d'immobilisations auxquelles pourraient s'appliquer la règle des composants. L'application des nouvelles règles comptables a été sans incidence sur la présentation des comptes.

2. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnéssans objet

Dettes garanties par des sûretés réellessans objet

Autres informations significatives provision pour départ en retraite

- o Dans les années 2020 à 2025 et selon la loi en vigueur 3 des salariés nés en 1956, 1957 et 1970 seront concernés par le « départ ou la mise en retraite » Selon l'accord conventionnel (FICHE 37-1 SNAECSO) le risque est jugé significatif à ce jour pour qu'une provision soit constituée.
- o Sachant que l'indemnité de fin de carrière est calculée selon l'ancienneté à raison d'1/60° de la rémunération annuelle par année de présence avec un maximum de 15 ans » une projection a été faite

année	prov utilisée	prov constituée	solde prov	
2011		2 800 €		
2012		2 800 €	5 600 €	
2013		2 800 €	8 400 €	
2014	-3 175	2 800 €	8 025 €	départ M Camps 31/07/2014
2015		2 800 €	10 825 €	
2016	0	2 800 €	13 625 €	
2017		2 800 €	16 425 €	
2018		3 500 €	19 925 €	
2019	0	4 500 €	24 425 €	
2020	14 022	3 500 €	13 903 €	S RASPAUD 63 ans
2021		3 500 €	17 403 €	
2022		3 500 €	20 903 €	
2023		3 500 €	24 403 €	
2024	17 378	3 500 €	10 525 €	A. REGNIER 67 ans F BOURDIER 55 ANS
2025	12 741	3 500 €	1284 €	
2026		0 €	1 284 €	
2027		0 €	1 284 €	
2028		0 €	1 284 €	
2029		0 €	1 284 €	
2030		0 €	1 284 €	
2031		3 000 €	4 284 €	
2032		3 000 €	7 284 €	
2033		3 000 €	10 284 €	
2034		3 000 €	13 284 €	
2035	11 835	3 000 €	4 449 €	D BOUGRAT 67 ans
2036		0 €	4 449 €	
2037		0 €	4 449 €	
2038		0 €	4 449 €	
2039		0 €	4 449 €	
2040		0 €	4 449 €	
2041		0 €	4 449 €	
2042		0 €	4 449 €	
2043		0 €	4 449 €	
2044		0 €	4 449 €	

Frédéric Bourdier bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé, pourrait demander sa "mise à la retraite" dès l'âge de 55 ans, selon la loi du 23 décembre 2016 appliquée par décret du 10 mai 2017 n°2017-999.

NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

- Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorpo.	8 106.36			8 106.36
Immo. Corpo.	127 458.20	16 199.52		143 657.72
Immo. Finan.	2 118.00	34.50		2 152.50
Total	137 682.56	16 234.02		153 916.58

Amort. & Provi.	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. Incorpo.	7 478.67	233.69		7 712.36
Immo. Corpo.	113 106.00	6 424.33		119 530.33
Immo. Finan.				
Total	120 584.67	6 658.02		127 242.69

Etat des créances (créances financeurs-usagers et CCA)

Créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	0.00	0.00	
Actif circulant	71 487.22	71 487.22	
Total	71 487.22	71 487.22	

PASSIF

Fonds associatifs après prise en compte du résultat354 936.98

Provisions

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Formation	4 000.00			4 000.00
Risques.	17 403.00	3 500.00		20 903.00
Total	21 403.00	3 500.00		24 903.00

1. **Provision pour formation** est maintenue.
2. **Provision pour indemnité départ en retraite** est maintenue à hauteur de 3 500 €. En raison du départ avancé de l'assistant de direction reconnu travailleur handicapé et bénéficiant d'un départ dès l'âge de 55 ans.

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A +1an - de 5 ans	A + de 5 ans
Etablis. De crédit				
Av. & acptes reçus				
Dettes fina+Avan				
Fournisseurs.	25 244.63	25 244.63		
Dettes fis & soci.	41 321.34	41 321.34		
Dettes diverses	913.00	913.00		
Produits/Avan.	17 786.51	17 786.51		
Total	85 265.48	85 265.48		

Charges à payer incluses dans les postes de bilan 31 630.15

- Fournisseurs/fres non parvenues 3 257.00
- Dettes sociales (salaires et chges sociales/cp)..... 28 373.15
- Dettes fiscales (cp) = la provision pour taxe sur salaire a été annulée en raison de l'abattement de 21 381 € accordé sur les salaires 2022.

Produits constatés d'avance17 786.51
(voir tableau ci-après)

DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

CREANCES		
CAF	50 235.91	71 487.22
Conseil Régional	9 000.00	
CPAM	1 750.00	
FD 58 (solde ARS).....	2 000.00	
Usagers	369.41	
CARSAT.....	5 000.00	
CEJ 2022	3 131.90	
Charges constatées d'avance.....		
Documentations (journal du centre).....	267.00	307.00
Adhésion généalogie.....	40.00	
Total		71 794.22

Fournisseurs et comptes rattachés (fres n /parvenues).....		3 257.00
Commissaire aux comptes (2022).....	3 257.00	
Dettes diverses – cautions		913.00
Dettes sociales et fiscales		41 321.34
Salaires et charges /congés à payer.....	28 373.15	
Organismes sociaux décembre 2022	11 161.93	
Provision Formation CES-CEC	1 250.26	
PAS (prélèvement à la source) Décembre 2022	309.00	
Etat : impôts sur les bénéfices (Livret B)	227.00	
Total		45 491.34

Produits constatés d'avance		17 786.51
Activités adultes (factures Noé).....	6 050.00 €	
CAF/ Subvention CLAS 2022-2023.....	11 736.51 €	

RECAPITULATIF

<i>Compte de résultat 2022</i>		
	Charges	Produits
Total	355 275.63	547 880.60
<i>Dont contributions volontaires en nature</i>	174 846.81	174 846.81
Bénéfice	17 758.16	
Totaux gestion	547 880.60	547 880.60

<i>BILAN 2022</i>		
Au 31.12.2022	ACTIF	PASSIF
	475 712.95	475 712.95

<i>FONDS DE ROULEMENT 2022</i>			
ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé			
<i>Immo.corporelles</i>	24 127.39	<i>Capitaux propres</i>	354 936.98
<i>Immo.incorporelles</i>	394.00	<i>Subvention d'investissement</i>	10 607.49
<i>Immo.financières</i>	2 152.50	<i>Provisions et amortissements</i>	24 903.00
Total	26 673.89	Total	390 447.47
Fonds de roulement net global 363 773.58			

Fait le 25/03/2023

La trésorière MF BERAT

 **Centre Social**
Espace M. Curie - Av. J. Jaurès
58000 FOURCHAMBAULT
TEL: 03 86 90 90 00
Mail: cs.fourchambault@free.fr